

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 28 mars 2013**

Relevé de décision

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

CANEVET	Yves	CFDT- Confédération française démocratique du travail
DUCHATEAU	Patrick	Medef - Fédération française du bâtiment
DUPORT	Jean-Pierre	Cnis - Président du Conseil national de l'information statistique
DURAND	Denis	CGT - Confédération générale du travail
FOURNIER	Jacques	BdF - Banque de France
NICOLAÏ	Jean-Paul	CAS - Centre d'analyse stratégique
ROBIN	Benoît	CGT - FO- Confédération générale du travail - Force ouvrière
SAINT-SAUVEUR	Hervé	ACFCI - Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet
TAVERNIER	Jean-Luc	Insee - Directeur général de l'Institut nat. de la stat. et des études économiques
VINCENT	François	CFE-CGC Conf. française de l'encadrement - Conf. générale des cadres

Autres participants

ACCARDO	Jérôme	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ALBOUY	Valérie	Insee - Directrice de cabinet
AUDIBERT	Pierre	Cnis - Secrétaire général du Conseil national de l'information statistique
BOVAR	Odile	Cnis – Conseil national de l'information statistique
BOUYGARD	Françoise	Présidente commission « Démographie et questions sociales » du Cnis
CHAPRON	Jean-Étienne	Comité du Label de la statistique publique - Président
CHRISTINE	Marc	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
CUNEO	Philippe	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DEPOUTOT	Raoul	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DUSSERT	Françoise	Insee - Diffusion et action régionale
HOURRIEZ	Guillaume	Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie - CGEDD - SOeS
MARCHAND	Sylvie	Insee - Diffusion et action régionale
MOREAU	Sylvain	Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie - CGEDD - SOeS
RIBON	Olivier	Cnis – Conseil national de l'information statistique
ROSENWALD	Fabienne	Insee - Directrice des Statistiques d'entreprises
SÉDILLOT	Béatrice	SSP - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
VIENNE	Dalila	Cnis – Conseil national de l'information statistique
VORMS	Bernard	Anil - Directeur général de l'Association nationale pour l'information sur le logement

Excusés

COLIN	Christel	Dares - Ministère du travail, de l'emploi, formation prof. et du dialogue social
DINET	Michel	Président du Conseil général de Meurthe et Moselle – CG 54
EL NOUTY	Charles	CGPME - Confédération générale des petites et moyennes entreprises -
HUARD	François-Xavier	ACPMA - Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat -
LEQUOY	Jean-François	FFSA - Fédération française des sociétés - d'assurances
LION	Catherine	FNSEA - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
MOULARD	Dominique	ACPMA - Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat -
POUZIN	Gilles	CFTC - Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	3
I. Actualité de la statistique publique.....	4
II. Démarche de promotion de la statistique publique	10
III. Les statistiques sur le logement	14
IV. Questions diverses	21
V. Conclusion.....	21

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT, présente les excuses de Christel Colin, de Michel Dinet, de Charles El Nouty, de François-Xavier Huard, de Jean-François Lequoy, de Catherine Lion (qui a donné pouvoir au Président), de Dominique Moulard et de Gilles Pouzin. Il accueille Jean-Paul Nicolai, qui représente Vincent Chriqui, directeur général du Centre d'analyse stratégique, lequel fait son retour au sein du Bureau du Cnis. Le Président s'en dit très heureux.

Le Bureau accueille également Françoise Bouygar, présidente de la commission « Démographie et questions sociales », pour faire le point sur la mise en œuvre des propositions du groupe de travail « logement » qu'avait présidé Bernard Vorms (lequel se joindra à la réunion en milieu de matinée). Jean-Pierre DUPORT accueille Sylvie Marchand, chef du département de l'action régionale de l'Insee ainsi que Fabienne Rosenwald, nommée directrice des statistiques d'entreprises en remplacement de Jean-Marc Béguin (chargé d'une mission sur le profilage des entreprises) et Béatrice Sédillot, qui a succédé à Fabienne Rosenwald en tant que chef du service statistique ministériel de l'agriculture. Béatrice Sédillot sera elle-même remplacée par Christel Colin dans les fonctions de sous-directrice à la DARES.

Françoise Dussert, responsable de la communication externe de l'Insee et cheville ouvrière de la démarche de promotion de la statistique publique, participe aussi à la présente réunion, de même que Valérie Albouy, directrice de cabinet de Jean-Luc Tavernier. Elle a succédé à Hélène Paris (devenue directrice des statistiques, des études et de l'évaluation de Pôle Emploi) dans cette fonction.

Olivier Garnier a souhaité interrompre son mandat, en tant que personnalité qualifiée au sein du Bureau. Le Président le remercie pour son activité au sein du Bureau, auquel il a apporté son regard pertinent.

Jean-Pierre DUPORT signale que la prochaine réunion du Bureau aura lieu le jeudi 4 juillet 2013, pour une réunion d'une journée en présence des Présidents des Commissions.

Le moyen terme se prépare activement. Toutes les commissions de printemps feront une large place au débat sur les perspectives de la statistique publique à l'horizon 2014-2108. Ces débats seront introduits par un exposé d'Odile Bovar, présentant le bilan du moyen terme précédent et les attentes des utilisateurs pour les cinq ans à venir. Jean-Pierre DUPORT indique avoir lu des comptes rendus très intéressants des entretiens menés par Odile Bovar, en particulier du Conseil Economique, Social et Environnemental. Il souhaite que le Cnis poursuive une étroite collaboration avec le Conseil Economique, Social et Environnemental. Il émet plus particulièrement le vœu que certains événements qui trouveront place dans le cadre de la démarche de promotion de la statistique publique aient lieu au CESE.

Le Président rappelle que trois rencontres d'une journée sont prévues sur les axes principaux définis lors du dernier Bureau :

- le 20 juin sur les facteurs de développement et la compétitivité ;
- le 27 juin sur l'attractivité et la dynamique économique des territoires ;
- le 1^{er} octobre sur les parcours de vie.

Pour ces réunions, comme pour les commissions de printemps, l'ensemble des producteurs font preuve d'une mobilisation importante et constructive. Le Président en remercie leurs représentants présents et compte sur les utilisateurs présents au sein du Cnis pour faire preuve de la même implication. Il remercie également Philippe Cuneo, qui est un soutien efficace de cette démarche. Le Bureau du 4 juillet fera un point complet sur cette préparation du moyen terme.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que la commission « Services publics et services aux publics » avait déploré l'absence régulière de la CNAM à ses travaux.

Il indique avoir adressé un courrier au directeur général de la CNAM afin de lui rappeler l'importance de sa présence au sein de la commission, notamment pour la préparation du moyen terme 2014-2018. La CNAM a confirmé sa participation à la réunion de la commission du 14 mai, ce qu'il faut saluer.

S'agissant du suivi des rapports du Cnis, deux suivis ont été adressés au secrétariat : celui du groupe de travail sur la diffusion du recensement de la population, présidé par Marcel Belliot et celui relatif au rapport

sur les transports, suite au groupe de travail présidé par Maurice Bernadet. Ces suivis seront présentés au sein des commissions concernées dans le cadre du bilan du moyen terme 2009-2013.

Les travaux sur les dépenses territoriales de l'Etat ont repris. Là aussi, les démarches initiées auprès du nouveau DGFIP se sont concrétisées. L'Insee et le Secrétaire général du Cnis participent activement aux travaux. Une étude de faisabilité des principales recommandations du rapport, d'Yvon Ollivier devrait pouvoir être présentée au Bureau lors de sa réunion du 4 juillet prochain.

Enfin, le Président signale que l'Insee a rencontré quelques complications liées à la démarche de simplification administrative. A ce titre, le Secrétaire général du gouvernement souhaite, de fait, refaire le travail effectué au sein du Cnis, dans les commissions et au sein de la commission du label, en conduisant une enquête afin de savoir s'il est réellement opportun de faire une enquête. L'Insee s'en est inquiété et Jean-Pierre DUPORT soutient cette démarche. Le Président a indiqué à la Commissaire à la simplification administrative qu'une simplification pourrait consister à ne pas refaire le travail qui est conduit, puisque la démarche menée par le Cnis consiste à vérifier la qualité de l'enquête et son opportunité. Un mécanisme d'articulation devrait être recherché afin de ne pas dupliquer ces travaux et de faire confiance au double éclairage que doit apporter le Cnis sur la qualité, l'utilité et l'opportunité de l'enquête envisagée.

Le Président donne la parole à Jean-Luc Tavernier, non sans le féliciter pour sa nomination au sein du Haut Conseil des Finances publiques.

I. Actualité de la statistique publique

Jean-Luc TAVERNIER souhaite, en préambule, avoir une pensée pour Alain Desrosières, qui nous a quittés le 15 février dernier. Il avait grandement contribué aux réflexions sur les productions de la statistique publique. Enseignant passionné et auteur prolifique du *Courrier des statistiques*, il était aussi la cheville ouvrière du cinquantenaire de l'Insee et l'initiateur des Journées de l'Histoire de la Statistique. Ses réflexions continueront longtemps d'irriguer les travaux de l'Institut et, plus largement, les réflexions des acteurs et des passionnés du champ de la statistique publique en France et à travers le monde, où Alain Desrosières était largement reconnu.

Jean-Pierre DUPORT indique avoir associé le Bureau du Cnis à cette pensée. Sans l'avoir beaucoup connu, le Président indique avoir pu apprécier la pugnacité d'Alain Desrosières et la finesse de ses analyses.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que le décret modifié relatif à la gouvernance du système statistique public, qui concerne à la fois le Cnis et l'Autorité de la statistique publique, a été publié au JO du 12 janvier 2013. Concernant l'accès des chercheurs aux données individuelles, notamment les données fiscales. Un accord avait été trouvé avec la DGFIP, grâce à l'initiative du cabinet du ministre, en vue d'insérer un projet d'article de loi dans le projet de loi de finances rectificatives. Il avait été disjoint à bon droit, comme cavalier, par le Conseil d'Etat, puis réintroduit sous la forme d'amendement et censuré à bon droit par le Conseil Constitutionnel. Il ne faisait pas de doute que le Conseil Constitutionnel qualifierait ce texte de cavalier. Un autre vecteur législatif est cependant apparu, à travers le projet de loi dit « Fioraso » sur l'enseignement supérieur et la recherche, présenté le 20 mars dernier au Conseil des ministres. Ce texte comporte un article qui bénéficie de la longue réflexion du Conseil d'Etat et répond entièrement aux attentes qui avaient été formées. Cette loi sera prochainement soumise au débat parlementaire.

Sur le plan international, le processus de révision de la « loi statistique européenne » (règlement 223) se poursuit. Une étape supplémentaire a été franchie puisque la négociation tripartite entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne a débuté. La Commission a une position médiane, tandis que le groupe de travail du Conseil a plutôt affaibli la proposition initiale de la Commission.

Le Parlement souhaite au contraire la renforcer en prévoyant notamment des sanctions contre les Etats-membres en cas de non-conformité à tout règlement statistique. Il propose aussi de faire jouer un rôle aux Parlements nationaux dans la nomination des chefs des Instituts nationaux statistiques (INS). Ces positions sont si éloignées que le « trilog » va durer un certain temps et que son issue est incertaine.

Eurostat prépare un projet de règlement en vue de contrôler la qualité des indicateurs utilisés dans la nouvelle procédure européenne de gouvernance économique renforcée (« indicateurs de déséquilibres économiques ») issue des décisions prises en aval de la crise financière. Ces indicateurs visent notamment à mieux surveiller les pays qui auraient une balance courante qui s'écarterait excessivement de l'équilibre et des taux de change réels insoutenables. L'avant-projet d'Eurostat est ambitieux et sans doute un peu démesuré au regard de son objet, puisqu'il vise, schématiquement, à dupliquer la procédure appliquée pour les indicateurs EBP (indicateurs relatifs au déficit et à la dette publique, qui sont assez lourds du point de vue des relations entre Eurostat et les instituts statistiques). Sans doute faudrait-il revoir ces indicateurs de façon plus parcimonieuse. Les questions qui se posent ne sont pas de même nature et ne se renouvellent pas au même rythme que pour les opérations en matière de finances publiques. Un conflit pourrait donc se faire jour entre Eurostat, qui dispose de moyens pour cela, et les instituts statistiques nationaux, qui n'en ont pas.

Il a été décidé, au sein du comité du système statistique européen, qu'une nouvelle revue des pairs aurait lieu en fin d'année et en 2014 (la précédente datant de 2007). La méthodologie de cette revue des pairs, qui vise à vérifier la bonne application du code de bonnes pratiques, est en cours de finalisation et doit être soumise à l'avis du prochain comité statistique européen du mois de mai. Si la méthodologie envisagée est entérinée par ce comité, les audits seront plus indépendants et pourraient faire une place à des tiers extérieurs, afin d'obtenir des évaluations plus comparables. Ils devraient également impliquer les SSM, ce qui n'était pas le cas en 2007. L'Insee s'efforce de préparer cet exercice et a lancé une auto-évaluation, sous l'égide de l'Inspection générale, afin de préciser ce qui pouvait être amélioré d'ici la fin de l'année. L'Insee a d'ailleurs réalisé un progrès important pour l'ensemble du système de la statistique publique : l'Insee publie depuis le 8 janvier dernier, sur son site, le calendrier des parutions de la statistique publique. Ce document a été mis à la disposition des membres du Bureau.

En ce qui concerne l'actualité de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER signale que l'Insee a été extrêmement pris, ces derniers mois, par la mise en œuvre du nouveau cadre d'emploi des enquêteurs. Ceux-ci changent complètement de statut au profit d'un contrat de droit public. 870 contrats ont été signés à ce jour (soit près de 100 % des contrats), avec le basculement du système de paie. Il a fallu bousculer le calendrier des enquêtes, même si cet immense changement ne devrait pas remettre en cause le calendrier annuel dans sa globalité.

Le déplacement qui était prévu à Metz avec le ministre (fin janvier puis en février) n'a pas eu lieu. Le directeur de cabinet du ministre recevra les syndicats de l'Insee le 4 avril pour les informer des décisions du gouvernement concernant le déploiement de l'Insee et éventuellement du SSM à Metz dans les années qui viennent. Ce sera d'ailleurs le baptême du feu du nouveau Secrétaire général de l'Insee, Alain Bayet, qui prendra ses fonctions le 2 avril suite au départ de Virginie Madelin, qui a rejoint le ministère de l'Economie et des Finances.

Jean-Luc TAVERNIER a souhaité, ensuite, s'expliquer devant les membres du bureau sur l'incident qui a conduit l'INSEE à retirer de son site les données carroyées qu'il avait publié à la fin du mois de janvier. Il propose que le secrétariat du Cnis adresse le projet pour une nouvelle mise en ligne de ces données au président de la commission « Territoires » et aux membres du Bureau, afin qu'ils puissent formuler d'éventuelles remarques. L'objectif, pour l'Insee, est d'effectuer une nouvelle publication des données carroyées d'ici à la mi-juin.

En ce qui concerne les statistiques de la délinquance, la Présidence du Conseil d'orientation de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales), jusque-là exercée par Alain Bauer, a été confiée à Stefan Lollivier, ancien directeur des statistiques démographiques et sociales, en janvier dernier. Stefan Lollivier viendra présenter ses travaux à la commission « services publics et services aux publics » en novembre prochain.

Enfin, Jean-Luc TAVERNIER signale les publications marquantes depuis le mois de décembre. Le 15 janvier ont eu lieu, à Paris et dans l'ensemble des directions régionales de l'Insee, les conférences de lancement de l'enquête annuelle de recensement 2013. Ces rencontres ont fourni l'occasion de sensibiliser tous les acteurs concernés et de présenter la situation démographique nationale au 1^{er} janvier 2013. Elle a été complétée, cette année, par une analyse rétrospective sur 50 ans de l'évolution de la fécondité (à travers 21 publications régionales) ainsi que la mise en valeur d'éléments statistiques relatifs aux déplacements domicile-travail. Dans ce recensement 2013, l'expérimentation de la collecte par Internet se poursuit : dans chaque région, les ménages de deux communes (soit 46 communes au total) ont pu répondre à l'enquête de recensement par Internet et plus d'un tiers des ménages ont choisi cette solution, à la satisfaction de

l'ensemble des utilisateurs concernés (ménages et communes). Ce projet HOMERE, qui prévoit des tests de plus en plus importants au fil des années, se poursuit.

L'Insee publie ce mois-ci, en collaboration avec la DARES, la troisième édition du panorama complet sur le marché du travail (Insee Référence « emplois-salaires »), avec un ensemble de données conjoncturelles (emploi, salaires, population active). Un retour est également proposé sur les événements importants des dernières années, notamment le retournement conjoncturel de l'été 2011 et l'effet du recul de l'âge de départ à la retraite sur le taux d'emploi des seniors et sur le dynamisme de la population active. Quatre dossiers sont proposés dans cette édition 2013 : la recherche d'emploi des seniors, l'évolution des inégalités salariales, les carrières des salariés de la fonction publique et l'accès à l'épargne salariale.

L'Insee a publié en décembre 2012 les premiers résultats de l'enquête IVQ (Information et Vie quotidienne) menée en 2012, qui a pour objectif de mesurer les compétences de la population adulte à l'écrit, en calcul et en compréhension orale. La précédente enquête datait de 2004. 16 % des personnes âgées de 18 à 65 ans, en France métropolitaine, rencontrent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit et 11 % des difficultés graves ou fortes, y compris parmi celles qui sont scolarisées en France. 7 % des personnes peuvent être considérées en situation d'illettrisme, contre 9 % en 2004. La part des personnes très à l'aise dans le domaine du calcul a significativement diminué par rapport à 2004. L'amélioration qui était enregistrée au fil des générations n'est plus de mise parmi les cohortes les plus jeunes. Les hommes ont plus souvent que les femmes des difficultés à l'écrit et l'inverse est constaté en calcul. L'enquête sera également réalisée à Mayotte. Les résultats de l'enquête PIAC sur l'évaluation des compétences des adultes (enquête de l'OCDE) seront diffusés par l'OCDE en octobre prochain.

L'Ined (Institut national des études démographiques) et l'Insee ont publié les premiers résultats de l'enquête « famille-logements », réalisée en 2011, qui éclaire la diversité des situations familiales (PACS, vie en couple non cohabitant, modes de garde des enfants, multi-résidence, etc.). Il apparaît que 200 000 personnes vivent en couple avec une personne de même sexe. Environ 10 % d'entre elles déclarent vivre au moins une partie du temps avec un enfant

L'Insee a également consacré une publication aux personnes qui vivent en communauté (maisons de retraite, internats universitaires, casernes, prisons, couvents). Cette population a légèrement diminué depuis 20 ans, notamment du fait de la mise en œuvre de politiques sociales qui favorisent le maintien à domicile et par voie de conséquence le rapprochement du domicile et du lieu d'étude.

La DARES a publié au mois de mars les premiers résultats de l'enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels), réalisée en 2009-2010 sur la base d'un protocole similaire à celui des enquêtes réalisées en 1994 et 2003, en étendant son champ à une grande partie des agents de la fonction publique (États et collectivités territoriales).

Le 8 mars, l'Insee a publié son enquête sur les inégalités en fonction du genre. Une brochure « filles et garçons sur le chemin de l'égalité » a été publiée par la DEPP. La DREES a publié une étude sur la santé des femmes. L'Insee a signalé la persistance des écarts salariaux entre hommes et femmes, qui diminuent légèrement, notamment parce que la part des femmes progresse parmi les cadres.

Les publications de synthèse du SOeS se sont étoffées avec les comptes du logement 2011, publiés fin 2012 (traduisant un délai de publication légèrement raccourci par rapport aux années précédentes). Cette publication représente la première édition d'un ouvrage de référence un peu plus « grand public » que la vision traditionnelle de la comptabilité nationale, avec des chiffres clés et les principales données liées au logement.

Une publication du SOeS a eu lieu sur le thème « démographie et économie des communes littorales des départements ultra-marins », en collaboration avec la Direction des Antilles de l'Insee.

Jean-Luc TAVERNIER signale aussi la publication par la DREES de séries longues de comptes de la protection sociale sur 50 ans et de comptes de la santé sur 60 ans.

Sur le thème des entreprises, un certain nombre de publications doivent être signalées. La première concerne les entreprises indépendantes d'un groupe en 2009 (soit 2,26 millions d'entreprises). Le parc des entreprises indépendantes se renouvelle en moyenne de 10 % par an. Parmi celles qui sont en activité au cours d'une année donnée, en moyenne, 11 % viennent de se créer et près de 9 % auront cessé leur activité l'année suivante. Il existe donc un différentiel légèrement positif.

L'Insee publie ce jour (28 mars) un numéro d'*Insee Première* consacré aux groupes français à l'étranger. En 2010, près de 2 500 groupes français, hors du secteur bancaire, contrôlaient 31 000 filiales qui employaient 4,7 millions de salariés à l'étranger.

L'Insee continue de travailler sur le « profilage » et l'application à la statistique de la nouvelle définition économique de l'entreprise, issue de la loi de modernisation de l'économie (LME). L'Insee avait publié l'an dernier un numéro d'*Insee Première* qui présentait les premiers résultats du profilage, en revisitant quelque peu la répartition des entreprises par secteur et par taille. L'Insee publiera dans quelques jours une description du tissu productif complétée par des cartes et des répartitions de l'implantation des entreprises par région. En mai doivent être publiés les résultats de l'enquête SINE, qui suit le devenir des entreprises créées en 2006.

La note de conjoncture a été rendue publique le 21 mars, à l'horizon de la fin du semestre. Cette enquête ne renouvelle pas sensiblement le diagnostic des notes de conjoncture précédentes et indique que l'activité est assez plate, avec une croissance nulle prévue au 1^{er} trimestre 2013. La prévision d'emploi est globalement inchangée sur le semestre, avec environ 75 000 emplois perdus dans le secteur marchand au cours du semestre. Les résultats détaillés du 4^{ème} trimestre, publiés le 26 ou le 27 mars, ont été abondamment commentés, notamment l'évolution du pouvoir d'achat, pourtant annoncée dans la note de conjoncture précédente.

Enfin, Jean-Luc TAVERNIER signale que l'Insee publie les chiffres de déficit et de dette publique pour 2012 le 29 mars à la première heure.

Jean-Pierre DUPORT remercie Pierre Audibert de l'avoir prévenu immédiatement de la publication par *Le Canard enchaîné* de l'article relatif aux données carroyées. Il souligne aussi qu'il sera utile de consulter le Président de la commission Territoires et l'ensemble des membres du Bureau du Cnis sur ce sujet. Il invite les membres du Bureau à lui faire part de leurs observations éventuelles, afin qu'il dispose d'une vision complète de ces opinions. Personnellement, Jean-Pierre DUPORT se dit peu enclin à indiquer de manière plus visible le caractère fictif des données publiées. Sans doute vaut-il mieux ne communiquer aucune donnée, plutôt que de publier une donnée fausse, dont l'utilité est loin d'être évidente. Le travail réalisé par le groupe présidé par Francis Cuillier, approuvé par le Bureau du Cnis, ne doit pas être remis en cause, même s'il faut trouver des pistes d'amélioration (particulièrement pour les zones urbaines). Par ailleurs, il sera utile que les décisions qui seront annoncées par le ministre en ce qui concerne Metz soient communiquées au Bureau du Cnis afin que celui-ci en soit informé.

François VINCENT soulève une question à propos de la journée de carence pour les fonctionnaires. Est-il possible d'avoir des précisions sur des articles de journal contestant des études publiées sur le taux d'absence constaté, notamment au sein de la fonction publique hospitalière ?

Jean-Pierre DUPORT indique que si des éléments de réponse existent à ce sujet, ils seront transmis aux membres du Bureau.

Denis DURAND propose un retour sur la dernière réunion de l'ESAC qui a eu lieu le 15 mars dernier. Une discussion très intéressante y a eu lieu, rejoignant les propos de Jean-Luc Tavernier, concernant la façon dont Eurostat considère le rôle du système statistique européen. Une très forte insistance est mise sur l'utilisation des statistiques au service des organes de décision européens. Au Cnis, d'une façon générale, il a souvent été souligné que l'objet de la statistique publique était plus large et que tous les citoyens étaient concernés. Cette opinion s'est également exprimée parmi les membres de l'ESAC.

L'ESAC organisait un colloque sur les statistiques de qualité de la vie au moment où l'Assemblée plénière du Cnis s'est réunie. L'objectif est de reconduire des colloques de même nature. Le prochain colloque pourrait porter sur la culture statistique de la population. Eurostat est chargé de présenter une proposition en ce sens, sur la base de propositions de l'ESAC.

Denis DURAND indique qu'il avait été contacté, en tant que membre de l'ESAC, par les pilotes de l'Essnet portant sur la définition d'une classification socio-professionnelle européenne. Une journée a été consacrée à ce sujet et les responsables du projet souhaitaient pouvoir être auditionnés par l'ESAC. Denis DURAND a

relayé leur demande, qui a été acceptée avec enthousiasme par l'ESAC. Cette audition aura lieu au mois d'octobre.

En ce qui concerne Metz, Denis DURAND se contente de rappeler qu'il avait été prévu qu'un bilan de l'opération soit présenté au Bureau du Cnis. Peut-être le moment est-il venu de le faire. Denis DURAND exprime en tout cas ce souhait.

En ce qui concerne les données carroyées, Denis DURAND trouve très positif que le Président de la commission et les membres du Bureau soient consultés. Ce sujet lui donne l'occasion, une nouvelle fois, de regretter que la commission compétente ne se réunisse pas au cours du présent semestre. Denis DURAND se dit frustré par l'utilisation insuffisante de l'apport potentiel de cette commission.

S'agissant de la délinquance et de l'ONDRP, Denis DURAND trouve intéressant de citer les propos tenus par le Président de l'Autorité de la statistique publique devant la commission parlementaire qui prépare un rapport sur le sujet. Le Président de l'ASP a souligné, de façon assez directe, que l'ONDRP n'était pas un service de la statistique publique et que ses statistiques étaient encore loin de pouvoir être labellisées.

Enfin, Denis DURAND indique que la CGT a aussi fait des publications. Il y a quelques années, la CGT avait publié une brochure sur la topographie des sources statistiques en matière d'emploi et de chômage. La CGT s'est livrée à un exercice différent, consistant à utiliser et valoriser les sources de la statistique publique, de façon critique, afin de mettre en évidence un certain nombre de conclusions sur la réalité du marché du travail aujourd'hui, au-delà de ce qui peut être tiré des statistiques publiques. Cette brochure a été élaborée avec l'IRES. Denis DURAND se sent d'autant plus à l'aise pour signaler l'intérêt de ce travail qu'il n'y a pas participé personnellement.

Benoît ROBIN remercie le directeur général de l'Insee pour la clarté de ses propos et la présentation exhaustive qu'il a faite. Deux points n'ont pas été abordés par le directeur général. D'une part, l'Insee participe à l'Année internationale de la statistique et Benoît ROBIN se dit curieux des initiatives prises dans ce cadre. D'autre part, Benoît ROBIN rappelle avoir proposé qu'une rencontre bilatérale ait lieu entre Force Ouvrière et l'Insee à propos du programme statistique.

Roxane SILBERMAN remercie le directeur général de l'Insee et Denis Durand d'apporter des éclairages sur les questions européennes. Elle note cependant qu'il n'a pas été fait mention du projet de règlement européen sur la protection des données personnelles, lequel a déjà suscité de nombreux commentaires et prises de position, dans plusieurs pays, du côté des chercheurs comme du côté des instances équivalentes de la CNIL dans d'autres pays. Elle demande comment la statistique et l'Insee perçoivent les incidences possibles de ce règlement en ce qui concerne l'accès aux données personnelles de la statistique publique. S'agissant des données carroyées, Roxane SILBERMAN se félicite que les membres du Bureau aient l'occasion de faire part de leur position au Bureau. Elle fait d'abord remarquer que cet incident qui ne vient pas du monde de la recherche se produit alors que la question des poursuites pénales à l'égard des chercheurs en cas de rupture de la confidentialité fait à nouveau l'objet de débats sans fin à propos de l'accès aux données européennes de la statistique publique. Les chercheurs ont également noté que ce dysfonctionnement n'avait pas eu l'écho médiatique que l'on aurait pu en attendre, ce qui conduit à se demander s'il s'agit réellement de données très sensibles – d'autant plus que les données relatives aux revenus de contribuables peuvent être obtenues légalement, comme l'a rappelé le directeur général de l'Insee. Il serait souhaitable que cette question de l'inégale sensibilité des données soit un jour prise en compte, dans le débat sur l'anonymisation des données, *a fortiori* dans le contexte actuel, où de nombreuses données sont accessibles sur Internet. En ce qui concerne Metz, Roxane SILBERMAN appuie la demande de Denis Durand.

Jean-Pierre DUPORT précise qu'à sa connaissance, les citoyens peuvent consulter les feuilles d'impôt mais ne peuvent en diffuser le contenu.

Jacques FOURNIER indique que les discussions en cours au niveau européen entre les banques centrales et les instituts statistiques nationaux, ont bien avancé. Un compromis a été trouvé. Il consiste à maintenir le comité « CMFB » (Committee on monetary, finance and balance of payment statistics), qui outre les sujets précités, émet des avis sur tous les cas « frontière » en matière de déficit et de dette publique. Eurostat souhaitait initialement supprimer ce comité et la Banque de France a considéré qu'il s'agissait d'une utile instance de concertation utile. Ce comité serait maintenu. Un Forum réunirait par ailleurs, une fois par an, les

représentants des instituts statistiques nationaux et des banques centrales afin de déterminer, dans leur domaine de compétences communs, une stratégie statistique européenne à moyen terme.

Jean-Pierre DUPORT indique que le Bureau définira, en fonction des annonces du ministre, la façon dont le sujet du déploiement éventuel de l'Insee à Metz sera de nouveau abordé au sein du Bureau. Compte tenu du calendrier évoqué par Jean-Luc Tavernier, le processus de consultation des membres du Bureau du Cnis et des membres de la commission « Territoires » lui paraît le plus efficace en ce qui concerne les données carroyées. Le 27 juin, la commission Territoires se réunit pour évoquer le moyen terme et il ne faut pas perdre de vue l'importance de ce dossier. La réunion suivante a lieu le 17 octobre.

Jean-Luc TAVERNIER confirme qu'il avait omis d'évoquer l'étude de la DARES, qui a pris un relief particulier dans la mesure où elle a été publiée en même temps que l'annonce relative au jour de carence. Il s'agit d'une coïncidence et la DARES n'a pas été instrumentalisée de ce point de vue.

Béatrice SEDILLOT le confirme. Cette publication a ensuite été reprise par les médias mais les deux calendriers n'ont pas du tout été concertés. Le télescopage avec les annonces relatives au jour de carence est fortuit. L'étude visait à rendre compte, à partir de l'enquête Emploi des absences au travail de salariés, pour raisons de santé, au cours de la semaine de référence. Des comparaisons ont été effectuées, à cette occasion, entre le secteur privé et le secteur public.

Jean-Luc TAVERNIER indique que cette étude a sans doute été exploitée au-delà de son objet, puisqu'elle ne portait pas principalement sur les questions d'absentéisme. Un numéro d'*Insee Première* assez intéressant avait d'ailleurs été publié par le département Emploi de l'Insee en novembre 2012 sur les congés, en comparant la fonction publique et le secteur privé, mettant en évidence des chiffres assez différents. La publication de la DARES ne dit pas tout de l'absentéisme en matière de santé, puisqu'elle porte sur la proportion de salariés qui ont été absents au cours de la semaine de référence, en incluant les absences de salariés restés à leur domicile parce que leur enfant était malade, par exemple. Le résultat de l'enquête, présentant de relatives similitudes entre le taux de salariés absents dans le secteur public et dans le secteur privé ne vaut qu'en n'incluant dans le champ de l'étude que les salariés du secteur privé travaillant en CDI depuis plus d'un an. En outre, le plus grand nombre d'absences dans la fonction publique territoriale n'était peut-être pas tout à fait mis en évidence dans le commentaire. L'information a été largement reprise, certains commentateurs considérant que l'enquête servirait à minimiser le phénomène de l'absentéisme dans la fonction publique. Tel n'est pas le cas mais Jean-Luc TAVERNIER convient qu'il reste des progrès à faire en matière de connaissance des présences et absences. Ce pourrait être un sujet d'étude pour une prochaine commission.

Pierre AUDIBERT précise que l'Insee est inscrit à la journée prévue dans le cadre de l'Année internationale de la statistique. Le logo du Cnis figure sur le site Internet créé à cet effet, compte tenu du rôle de l'instance au plan national. Par ailleurs, toutes les opérations de promotion de la statistique publique qui seront conduites feront l'objet d'une communication dans le cadre de l'Année internationale de la statistique.

Raoul DEPOUTOT indique que la proposition de règlement a été publiée en janvier 2012. Il vise à remplacer la directive de 1995 sur la protection des données individuelles. La statistique apparaît à l'article 83, le projet de règlement en comportant 90. Ce règlement remet à peu près tout en question en ce qui concerne la protection des données et a déjà donné lieu à deux Conseils des ministres européens, tant la question est complexe. Dans la directive précédente, la gestion de la protection des données pour des usages statistiques et de recherche était laissée à l'appréciation des Etats-membres. Il s'agirait, dans le cadre du règlement, d'homogénéiser l'ensemble des pratiques. L'ensemble des services statistiques européens a adopté une position commune informelle, sous Présidence danoise. Il existe en réalité une divergence entre un très grand nombre d'INS, d'une part, qui souhaitent se soumettre aux procédures rendant transparente la gestion des données individuelles par la statistique et l'Espagne, d'autre part qui souhaiterait s'affranchir de toute déclaration, quelle qu'elle soit. La position de la majorité des INS a été transmise au groupe de travail du Conseil chargé de cette question. Il est difficile de dire quand les négociations aboutiront.

Jean-Pierre DUPORT s'associe aux remerciements adressés à Denis Durand pour l'information qu'il fournit régulièrement au Cnis concernant l'actualité de la statistique européenne. Un point sera fait lors de la réunion de Bureau du mois de juillet sur la question du déploiement de l'Insee à Metz.

II. Démarche de promotion de la statistique publique

Jean-Pierre DUPORT indique que le 30 janvier 2014 aura lieu, le matin, l'Assemblée générale du Cnis à laquelle sera soumise l'approbation des orientations de moyen terme et l'après-midi une conférence au Conseil Economique, Social et Environnemental. Il donne la parole à Olivier Ribon.

Olivier RIBON indique que la démarche de promotion de la statistique publique constitue le prolongement de la réflexion initiée en 2012 à propos du « débat public » qui était alors envisagé, avec l'appui de la société Cap dirigée par Stéphane Rozès. L'objectif de la démarche, approuvé lors de la dernière assemblée plénière du Cnis, en janvier 2013, vise à :

- renforcer la confiance dans la statistique publique ;
- favoriser une utilisation plus large de ses productions ;
- démontrer son utilité sociale.

L'enjeu consiste à toucher des publics qui sortent du cercle habituel des interlocuteurs de la statistique publique, en adaptant les messages aux décideurs, au grand public et aux medias.

Pour atteindre ces objectifs, trois opérations ont été engagées à ce jour. La première est la rencontre du Président du Cnis et du directeur général de l'Insee avec une sélection de décideurs des sphères politique, administrative, syndicale et économique. Ces rencontres ont pour but de recueillir la perception, par ces acteurs, de la statistique publique dans leur activité et plus largement la place qu'ils lui reconnaissent dans le débat démocratique. Une dizaine de courriers ont été envoyés et quatre retours positifs ont été reçus à ce jour. Ils concernent Jean-François Roubaud (Président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises), François Brottes (député, Président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale), Gilles Carrez (député, Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale) et Martin Hirsch (Président de l'Agence du service civique). L'Insee continuera d'approfondir les contacts avec ces personnalités en vue de planifier des entretiens jusqu'à la fin de l'année 2013.

La deuxième opération consisterait dans l'organisation d'un séminaire à Lille à l'automne 2013. L'objectif est d'organiser une manifestation en région, en tirant parti de la présence à Lille de l'École supérieure de Journalisme. Ce séminaire serait organisé avec la Direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais, qui a initié des contacts avec l'ESJ de Lille en vue de recueillir son accord pour son organisation. Les thèmes qui y seraient abordés auraient trait aux rapports de la presse avec les chiffres et à l'utilisation des chiffres par les journalistes, en mettant en exergue de bonnes et mauvaises utilisations de données chiffrées. Ce contenu n'est pas encore arrêté car il est prévu de co-construire le séminaire avec l'école de Lille. Il faudra également traiter les attentes des journalistes vis-à-vis de l'Insee et de la statistique publique.

Ce séminaire fera l'objet d'une restitution lors de la Conférence prévue le 30 janvier 2014, troisième opération engagée de la démarche, qui en constituera le point d'orgue. Il est prévu de coupler cette conférence avec l'Assemblée plénière du Cnis (qui aura lieu le même jour dans la matinée). Elle devrait avoir pour titre « Statistique et démocratie, à quoi servent les chiffres ? ».

Un large public d'institutions et d'organismes participant à la vie économique est visé. La conférence serait un lieu d'exposé et d'échange, qui aurait vocation à montrer en quoi la statistique publique enrichit le débat démocratique, tout en étant un outil de pilotage pour les pouvoirs publics. Le Président Duport a écrit au Président du Conseil économique, social et environnemental afin de lui proposer d'accueillir cette conférence au Palais d'Iéna, siège du CESE.

Il est envisagé d'organiser la conférence en deux temps. Une première partie comporterait une phase d'exposés, au cours de laquelle des personnalités extérieures à la statistique publique présenteraient les tendances de l'économie et de la société française, en s'appuyant sur les chiffres de la statistique publique. Jean Viard a fourni son accord pour le volet relatif aux données sociétales. Un économiste sera également sollicité pour cette partie. La conférence utilisera également le dossier de la collection *Insee Références*

portant sur « 30 ans de vie économique et sociale », dont la publication pourrait intervenir la veille, c'est-à-dire le 29 janvier 2014. L'objectif sera de relier les exposés des intervenants à certaines séries longues issues de cette publication.

La deuxième partie de la conférence serait une table ronde centrée sur le thème de l'utilité sociale des statistiques. Il est souhaité qu'un panel représentatif des utilisateurs de la statistique publique (élus, administrations, médias, bureaux d'étude...) participent à ce débat, en prévoyant un moment significatif d'échanges avec la salle. L'Insee souhaite que l'animation des débats soit assurée par une personnalité extérieure.

D'autres actions sont en cours, notamment la réalisation d'outils pédagogiques de présentation de la statistique publique. Des travaux ont par exemple été engagés avec l'association « Les Petits Débrouillards ». Ces outils pédagogiques pourraient être présentés au cours de la conférence. L'Insee s'est également associé à des actions du SIRCOM (ministère de l'Economie et des Finances), à l'occasion des prochaines journées de l'économie, qui auront lieu à l'automne prochaine. Enfin, il est prévu de faire connaître les actions engagées dans le cadre de l'Année internationale de la statistique.

Jean-Pierre DUPORT considère que les choses se présentent bien et estime que le couplage avec les journées de l'économie, à Lyon, constitue une bonne idée. Il souhaite que la participation y soit plus importante que lors de la rencontre à laquelle il avait participé en 2012. Le principe d'un séminaire co-organisé avec l'École supérieure de Journalisme de Lille lui paraît une très bonne idée. Gilles Pouzin n'a pu participer à la présente séance en raison d'une réunion des instances dirigeantes de la CFTC mais le Président sait que Gilles Pouzin est (comme Charles El Nouty) très attentif à cette question des rapports entre la statistique publique et la presse. Il sera important de les interroger sur les rapports de la presse aux chiffres.

Jacques FOURNIER juge excellent l'objectif poursuivi mais fait part d'une position plus réservée sur certains points et voit certaines possibilités d'évolution dans le programme. En premier lieu, il lui semblerait intéressant d'associer certains acteurs qui participent activement à la statistique publique, au sens large, notamment dans le domaine économique et financier. Il pense en particulier à la Banque de France. Celle-ci fait beaucoup d'efforts en matière de statistiques économiques et financières et s'efforce de répondre aux demandes du Cnis. Il serait donc intéressant qu'elle participe à ce type de manifestation. A titre d'illustration, la Banque de France travaille beaucoup avec les PME et il serait curieux que le Cnis rende visite à la CGPME sans que la Banque de France soit représentée. Celle-ci est d'ailleurs en train de créer (en association avec l'Insee, qui fait partie du Comité scientifique du projet) une Cité de l'économie et de la monnaie, destinée essentiellement aux élèves des écoles primaires et secondaires. Ce lieu devrait ouvrir ses portes en 2015. S'agissant de l'utilité de la statistique publique, Jacques FOURNIER se dit frappé de constater que le débat est posé uniquement à l'échelle française, alors que la question se pose aussi à l'échelle internationale. Le 'MIP (macro economic imbalances procedure) scoreboard', évoqué en introduction par Jean-Luc Tavernier, est le nouveau rating de la Commission européenne pour les États. De nombreux indicateurs importants, fournis par l'Insee et par la Banque de France, y sont renseignés. C'est d'ailleurs pourquoi la Banque de France a indiqué à Eurostat qu'il conviendrait d'abord de s'assurer de la pertinence de certains indicateurs. Ainsi, l'indicateur d'endettement privé n'est pas calculé de la même façon dans les différents pays de l'Union européenne et la Banque de France plaide pour la recherche préalable d'une cohérence dans l'élaboration de ces données. Jacques FOURNIER suggère donc que le débat s'ouvre à une perspective européenne. Il estime par exemple qu'un échange pourrait être organisé sur ce que signifie la qualité pour la statistique européenne.

Hervé SAINT-SAUVEUR indique que tout ce qui a été dit précédemment lui semble très intéressant.

Il se demande si ces efforts seront suffisants, toutefois, pour atteindre l'objectif de promotion de la statistique publique. Le nombre de personnes touchées par les actions décrites ne semble pas être à la mesure de l'énorme travail statistique fourni par l'Insee et par les autres instituts. Aussi demande-t-il quels sont les indicateurs de réussite définis pour ces actions de promotion, ce qui suppose d'abord que ces objectifs soient définis. Dans l'industrie privée, des enquêtes d'image sont réalisées, par exemple pour telle ou telle société, afin de voir si cette image progresse. Il demande si le même type de mesure est envisagé. Parmi les cibles figurent aussi des populations particulières, notamment les journalistes. Or le sujet, de ce point de vue, est plus vaste et il faut se demander comment mieux faire connaître aux journalistes les travaux de la statistique publique. La lecture des organes de presse d'une part et *d'Insee Première* d'autre part fait apparaître des écarts considérables entre les chiffres produits initialement et leur interprétation. Un service

« SVP » mâchant le travail des journalistes (qui sont souvent paresseux par nature) et répondant à leurs questions sur les données statistiques publiées pourrait apporter un service utile.

Denis DURAND appuie sans réserve la suggestion de Jacques Fournier en vue d'une participation active de la Banque de France aux actions de promotion de la statistique publique. Une initiative commune, dans les locaux du Palais d'Iéna, lui paraît une très bonne idée. Il existait au cours de la mandature précédente une coopération régulière entre le Conseil Économique et Social et l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales. Or tout se passe comme si cette coopération était quelque peu oubliée. Peut-être la conférence fournira-t-elle l'occasion de faire revivre cette tradition.

Roxane SILBERMAN appuie plusieurs des remarques formulées. Elle se dit également un peu déçue par le côté un peu institutionnel de la conférence-débat prévue. L'association des journalistes à la démarche proposée est très importante et Roxane SILBERMAN souhaite savoir si d'autres écoles de journalistes pourront être conviées à la rencontre. La question du rôle des enseignants lui semble insuffisamment présent et sans doute d'autres initiatives devraient-elles être envisagées afin de lui faire davantage de place.

Yves CANEVET indique que le principe d'organisation d'une conférence en région lui semble tout à fait intéressant. Il suggère aussi qu'une partie de l'animation fasse une place à Internet, afin d'élargir la participation à l'événement.

Benoît ROBIN fait part d'un point de vue dubitatif quant à l'ampleur des initiatives et à leur nombre. S'il se félicite de l'initiative d'organisation de la conférence dans les locaux du Conseil Economique, Social et Environnemental, il partage l'observation formulée par Roxane Silberman concernant le caractère institutionnel que pourrait revêtir la manifestation, même si cette dimension est, dans une certaine mesure, nécessaire. Il existe aussi des CESER dans les régions et ces instances pourraient prendre des initiatives (de moindre ampleur) afin de faire écho à la manifestation prévue à Paris. La dimension de proximité pourrait en effet être importante afin de sensibiliser les publics ciblés. Par ailleurs, si la question des relations avec les journalistes et la façon dont ceux-ci s'approprient les informations et la richesse de la statistique publique est évidemment importante, Benoît ROBIN rappelle qu'il existe de nombreuses associations professionnelles, par exemple l'Association des journalistes économiques et l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS). L'AJIS, qui compte près de 300 adhérents, tenait le 27 mars son assemblée générale et assure des formations ou des réunions d'information à l'intention des journalistes du champ de l'information sociale.

Françoise BOUYGARD souscrit à la proposition visant à mieux toucher les enseignants par le biais de l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES), dont elle a fait partie. Les enseignants sont des utilisateurs importants de statistiques publiques. La Société française d'évaluation, dans le cadre de son colloque annuel, tiendra une séance consacrée aux statistiques et à l'évaluation. Peut-être y a-t-il là une autre piste. S'agissant des entretiens prévus avec les décideurs de haut niveau, Françoise BOUYGARD observe que le profil des invités envisagés est assez homogène, en termes de sexe et de tranche d'âge. Il s'agit aussi de décideurs « installés ». Il serait donc intéressant de convier des décideurs d'un autre profil.

Jean-Pierre DUPORT précise que la liste exhaustive n'a pas été évoquée. La Maire de Lille a été sollicitée mais a décliné l'invitation.

Françoise BOUYGARD précise que sa remarque ne visait pas seulement à assurer une forme de parité dans les invités qui seront sollicités. La décision se construit parfois à un niveau inférieur et c'est là qu'on observe parfois les plus grandes difficultés dans l'utilisation de la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT note les remarques des membres du Bureau concernant l'association de la Banque de France à la manifestation. Il observe toutefois que la loi confère au directeur général de l'Insee le rôle de patron du service statistique public. Le Cris va cependant étudier de quelle façon la Banque de France pourrait être associée à la démarche.

Le Président prend note des remarques formulées concernant les perspectives européennes. Le Cnis devra trouver les moyens d'assurer cette ouverture européenne.

Plus largement, Jean-Pierre DUPORT convient que l'initiative proposée ne peut être considérée comme suffisante. Le Cnis et l'Insee travaillent cependant dans un contexte budgétaire fortement contraint. Il s'agit surtout d'engager un mouvement, au-delà de ce que fait le Cnis. D'autres manifestations pourront être prévues et le Président assure qu'il réfléchira à la possibilité d'associer les CESER. Dans l'immédiat, il ne semble pas raisonnable de prévoir une réunion avec chacun des CESER. En revanche, il semble tout à fait intéressant qu'il existe un relais de la démarche dans chacun des CESER. Le Président souhaite qu'un travail important soit lancé pour que les décideurs et utilisateurs représentés au Bureau du Cnis soient conscients en permanence de l'importance d'un bon fonctionnement du système statistique. Il s'agit, en deux mots, de rappeler que les producteurs de statistique ne sont pas des « budgétivores inutiles » (le Président reprenant en cela une formule ancienne). Jean-Pierre DUPORT se souvient du travail engagé par le CESE vis-à-vis des professeurs de sciences économiques. Ce travail s'est avéré tout à fait intéressant, en particulier en direction des jeunes professeurs. Il faudra veiller à inclure ce public dans les invitations qui seront lancées. Le principe d'un relais de la manifestation sur Internet paraît également une très bonne suggestion. Le Président retient enfin la suggestion relative à la Société française d'évaluation, de même que celle formulée à propos des futurs décideurs. La difficulté pourrait résider dans leur repérage.

Françoise BOUYGARD se demande si, du point de vue de la forme, une introduction ne pourrait pas être prévue autour d'exemples de mauvais usages de la statistique quantitative, sur le principe « vrai ou faux ? » ou « info/intox ». La journée de carence, en cas d'arrêt maladie des salariés, pourrait fournir un exemple de ce type de questionnement.

Denis DURAND confirme que le Secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, a reçu l'invitation à la participation aux entretiens avec les décideurs. La réponse de son successeur est en cours de préparation.

Pierre AUDIBERT indique que toutes les suggestions qui ont été formulées lui semblent extrêmement intéressantes. Le projet sera amendé en tenant compte de tout ce qui a été dit. La manifestation du 30 janvier doit effectivement initier une dynamique et ce qu'il se passera après est très important. L'objectif est de prévoir d'autres initiatives peu coûteuses et les contacts qui auront été noués à la faveur de la manifestation du 30 janvier devraient le permettre. Pierre AUDIBERT précise par ailleurs qu'il existe déjà un service « SVP » auquel les journalistes peuvent s'adresser. Ce service fonctionne assez bien. L'Insee procède régulièrement à des enquêtes d'image sur l'Insee et sur les indicateurs statistiques. Elles montrent qu'environ 75 % des citoyens ont une bonne image de l'Insee. En revanche, s'agissant des indicateurs statistiques « sensibles » (par exemple le taux de chômage), la méfiance reste importante, puisqu'environ la moitié des citoyens disent avoir confiance dans les chiffres produits. Certes, la méfiance vis-à-vis des institutions est généralisée. Il faut aussi noter que ce degré de confiance était plutôt à la hausse au cours de la dernière période. L'amélioration durable de cet indicateur de confiance constituerait néanmoins un bon signe.

Françoise DUSSERT précise que six personnes au bureau de presse de l'Insee répondent en permanence aux sollicitations des journalistes. Elles mettent en contact journalistes et experts pour fournir les explications et commentaires nécessaires. L'Insee a organisé 11 conférences de presse en 2012 pour accompagner la sortie des publications *d'Insee Référence* et des *Notes de Conjoncture*. A cette occasion des dossiers de presse présentent les principaux messages. L'expérience montre d'ailleurs que ces messages sont assez bien repris dans la presse familiarisée avec l'utilisation des données économiques et sociales mais aussi une presse plus généraliste.

Pour le reste, le développement de la culture de la statistique publique et la promotion de celle-ci constituent un travail de longue haleine.

S'agissant des enseignants, l'Insee noue des contacts avec le CNED, le CNDP et le ministère afin de travailler sur la promotion de la statistique publique et de préparer avec les enseignants des explications simples des indicateurs. Le site de l'Insee offre aussi l'accès à « Stat-Apprendre », qui fournit des exercices « tout faits » en matière de statistiques. Enfin, Françoise DUSSERT fait la promotion de l'exposition co-organisée par la Cité des Sciences et la Banque de France en partenariat avec l'Insee pour expliquer l'économie. L'Insee a fourni des données et préparé une application, « comment valoriser votre temps », permettant à chaque visiteur de dire combien de temps il passe à différentes tâches domestiques et à

apprécier leur coût si elles dépendaient du secteur marchand. Dans le cadre de la promotion de la statistique publique, l'Insee œuvre aussi avec l'association d'éducation populaire « Les Petits Débrouillards », qui travaille avec les collèges et les écoles primaires en vue de promouvoir la culture scientifique et technique. Un partenariat est en cours de montage avec cette association afin de développer des outils de sensibilisation à la culture statistique, dans le cadre des « investissements d'avenir », puisque l'association a remporté un appel d'offres sur ce thème au titre du programme « Jeunesse, éducation sociale ». Des outils pédagogiques pourront certainement être présentés le 30 janvier.

Jean-Pierre DUPORT estime qu'il serait utile qu'un point soit fait lors d'une prochaine réunion du Bureau sur ces différentes initiatives.

Sylvie MARCHAND signale qu'il existe dans certaines régions des Comités régionaux pour l'information économique et sociale (CRIES), en particulier en Île-de-France, en Midi-Pyrénées et dans les départements d'outre-mer. Elle suggère un rapprochement avec ces centres. Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental d'Île-de-France est très intéressé par ces travaux et les suit avec attention.

Roxane SILBERMAN estime qu'il serait utile qu'un programme de long terme soit annoncé à la fin de la journée du 30 janvier, en profitant des mois qui viennent pour discuter avec les écoles de journalisme de la façon dont le travail pourrait se poursuivre avec ces établissements.

III. Les statistiques sur le logement

1. Suivi des recommandations du rapport Vorms

a. Introduction

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il a paru important de faire le point sur le suivi des recommandations du rapport Vorms. Il remercie Bernard Vorms d'avoir quitté une réunion importante pour participer à la présente séance.

Guillaume HOURIEZ indique que le bilan qui sera présenté ci-après n'est pas tout à fait complet, dans la mesure où il n'a pu contacter tous les producteurs concernés par les recommandations du rapport (qui sont nombreux). Un bilan complet du suivi du rapport sera présenté devant la commission « démographie » lors de sa réunion du 4 juin.

b. L'état des lieux dressé par le rapport Vorms

Le rapport sur l'information statistique sur le logement et la construction, dit rapport « Vorms », a paru en mars 2010. Il dresse un état des lieux dont Guillaume HOURIEZ souhaite retracer les grandes lignes avant d'évoquer les recommandations à proprement parler. Le rapport dresse le constat positif d'une statistique nationale abondante et assez bien valorisée. En revanche, la valorisation de l'information issue des statistiques locales (souvent sous forme de fichiers administratifs) se heurte à des problèmes de secret statistique et d'accès aux données. Par ailleurs, ces statistiques locales ne prennent pas suffisamment en compte les besoins des collectivités locales. Le rapport fait le constat d'une réactivité insuffisante du système statistique public pour éclairer les politiques publiques, alors qu'il existe des gisements d'information non exploités, notamment les données administratives produites dans le cadre de missions de service public. Enfin, le rapport constate que certains domaines sont mal traités ou non couverts. C'est le cas des aides à l'investissement locatif, du « mal-logement » (qui fera d'ailleurs l'objet d'un rapport spécifique du Cnis) et de la performance énergétique.

Il existe des sources privées qui complètent la statistique publique. Sur ce point, le rapport note que certains partenariats entre acteurs publics et acteurs privés (par exemple les index du bâtiment) fonctionnent. Il subsiste toutefois des statistiques privées qui alimentent le débat public, sans qu'il ne soit possible d'évaluer la fiabilité de ces sources, pourtant fortement reprises dans le débat public sur le logement. Enfin,

l'information sur le logement, d'une façon générale, s'avère difficile d'accès, ce qui plaide pour un effort en faveur de l'accès aux données, en particulier celles d'origine administrative et fiscale.

c. Les recommandations

Le rapport propose 27 recommandations, qui s'articulent autour de trois axes :

- **Améliorer la collecte de l'information**

La première recommandation porte sur l'utilisation des bases notariales et propose notamment d'améliorer la télé-transmission ainsi que les délais de publication. Des indicateurs de prix avancés pourraient également être produits.

- **Améliorer la pertinence des statistiques**

Pour le parc locatif privé, il s'agit de valoriser les enquêtes « loyers et charges » et de construire des estimations locales grâce à des méthodes économétriques. Pour le marché du neuf, il s'agirait d'élaborer un indice de prix des logements. L'indice du prix des logements a aussi été publié par l'Insee.

- **Faciliter l'accès aux données, en apportant notamment davantage de lisibilité sur la qualité des données**

Dans ce domaine, une première recommandation vise à permettre aux utilisateurs de bénéficier d'une forme d'étiquetage sur la qualité des statistiques privées. Le groupe recommande, dans cette visée, la mise en place d'une procédure d'étalonnage pour les producteurs privés qui le souhaitent. D'une manière générale, l'objectif serait d'ouvrir l'accès aux données, notamment celles de nature administrative. Le rapport préconise la diffusion des fichiers individuels anonymisés, en particulier d'origine fiscale.

d. Premier bilan

S'agissant de l'amélioration de l'accès aux données, deux avancées significatives doivent être signalées. La première concerne les procédures d'étalonnage, puisque deux expérimentations ont eu lieu. Il sera possible, sur cette base, de dégager des procédures générales d'étalonnage de sources privées.

La deuxième avancée est moins visible. D'ici la mi-juin devrait paraître le décret sur les bases notariales. Il fera obligation aux notaires de transmettre un ensemble de variables au Conseil supérieur du notariat. Celui-ci aura l'obligation de diffuser gratuitement des agrégats. Un arrêté fixera aussi les prix de vente des données détaillées. La rédaction de ce décret est bien avancée. Une réunion a eu lieu récemment, à laquelle ont participé le ministère de la justice, le Conseil supérieur du notariat et le ministère en charge du logement. Un dernier point à traiter portait sur le prix des données détaillées et des avancées significatives ont eu lieu.

S'agissant de l'accès aux données fiscales, le travail se poursuit également. Deux pistes avaient été avancées dans le rapport : l'appariement de l'échantillon démographique permanent et les fichiers de l'IRPP. En ce qui concerne FILOCOM, Guillaume HOURIEZ indique avoir rencontré la DGFIP, qui a fait part de son accord de principe pour l'extension des variables et des publics pouvant accéder aux données FILOCOM. Un assouplissement des conditions d'archivage est également prévu. L'objectif est de permettre une diffusion Internet de FILOCOM vers le grand public à compter de la prochaine édition de FILOCOM.

Du point de vue de l'amélioration de la pertinence des statistiques, une avancée significative a eu lieu avec la publication très récente de l'indice du prix des logements par l'Insee. Cet indice complète l'indice de prix des logements anciens par un indice de prix des logements neufs. Une recommandation proposait que l'anticipation du prix des logements soit intégrée dans l'enquête de conjoncture. Cette recommandation a été suivie d'effets.

Dans le cas de certaines recommandations, d'autres chemins que ceux proposés dans le rapport ont été pris. En ce qui concerne l'amélioration de la connaissance locale des loyers, par exemple, le rapport proposait le recours à la méthode des petits domaines. La mise en place des observatoires locaux des loyers (issue d'un autre rapport auquel a participé Bernard Vorms) répond finalement à ce besoin de connaissance des loyers au niveau local.

S'agissant de l'amélioration de la collecte de l'information, Guillaume HOURIEZ signale, du côté du SOeS, l'amélioration de la collecte relative à la construction neuve. La collecte était totalement déconcentrée et a été recentralisée. Une amélioration significative en est attendue.

Le rapport préconisait l'élargissement du champ de l'enquête « commercialisation des logements neufs » produite par l'Insee. Ce travail est engagé au sein du SOeS. Un premier comité de pilotage s'est réuni le 22 mars dernier.

Enfin, le rapport soulignait l'absence de sources sur la performance énergétique des logements. Le SOeS met en place l'enquête Phebus, qui doit mesurer la performance énergétique des logements et le « comportement énergétique » de leurs occupants.

2. Débat

Bernard VORMS indique que le bilan dressé est tout à fait intéressant et positif. On peut regretter que la publication du décret relatif aux données notariales ait pris du temps. Il faut parvenir à une solution unique pour la communication des données, puisque les notaires de province n'avaient pas les mêmes habitudes que ceux d'Île-de-France (dans la mesure où les notaires de province pratiquent la négociation immobilière, ce qui n'est pas le cas en Île-de-France). Il semble par ailleurs important, pour qu'une des recommandations soit prise en compte par les notaires, que des tarifs particuliers puissent être appliqués aux universitaires. Le rapport avait insisté sur ce point, dans la mesure où on ne peut déplorer l'absence de l'université dans l'économie du logement sans lui accorder des tarifs préférentiels au regard de ceux demandés à une société immobilière.

Françoise BOUYGARD indique que la commission « Démographie » consacra la majeure partie de sa prochaine réunion au sujet des statistiques du logement. Elle indique avoir été étonnée par les modalités de tarification actuelles pour l'accès aux bases notariales, l'Insee étant appelé à payer plusieurs fois, en tant que direction générale ou à travers une direction régionale. Il est indiqué en page 11 du rapport que l'Etat pourrait exiger de la part d'officines ministérielles une modernisation de leurs pratiques. Ce sujet dépasse le Cnis et il sera important de bien réfléchir aux acteurs qui seront invités à la prochaine réunion de la commission. Un autre élément frappant ressortait du rapport Vorms, concernant l'évaluation des politiques publiques. Il existe très peu d'évaluations des politiques publiques dans le domaine du logement. A titre d'illustration, les politiques de rénovation thermique conduites par les pouvoirs publics au travers de différents organismes ne donnent pas lieu à une collecte centralisée des données ni à une évaluation. Avancer sur la question des données statistiques doit permettre d'avancer sur les questions d'évaluation, même si l'inverse est vrai également. La commission s'efforcera d'obtenir la présence d'un représentant de la DGFIP lors de sa prochaine réunion. Il serait également souhaitable que la DHUP (ministère du logement) y soit représentée, compte tenu du rôle d'impulsion qu'elle devrait jouer pour l'évaluation des politiques du logement.

Patrick DUCHATEAU souligne le suivi important du rapport Vorms assuré depuis trois ans sans relâche. Il s'agit d'un cas relativement atypique de ce point de vue. L'accent mis sur la réglementation thermique peut paraître légitime mais Patrick DUCHATEAU plaide pour la prise en compte de l'ensemble des normes en vigueur ou en cours de mise en place dans le domaine du logement, car ces normes ont un impact sur le coût de construction. Ces normes pourraient peut-être contribuer à expliquer l'évolution de l'I.C.C.Insee.

Jean-Pierre DUPORT croit pouvoir dire que la DGFIP s'est mise en mouvement, même si l'amorce de ce mouvement fut lente. Les choses semblent évoluer positivement. Le Président souhaite par ailleurs insister sur la question des normes. Un travail d'évaluation de l'ensemble des normes lui paraît devoir être engagé, car l'accumulation des systèmes de normes sectorielles a sans doute eu, sur l'évolution du coût de la construction, un effet dont la mesure n'a pas été prise à ce stade. Les normes d'accessibilité des bâtiments, par exemple, aboutissent à des situations aberrantes.

A titre d'illustration, l'obligation de faire en sorte que toutes les chambres, dans un bâtiment d'accueil de migrants, soient conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ne paraît pas raisonnable. Le système statistique doit se préparer à une connaissance des conséquences des normes.

3. Étalonnage : suite à donner aux deux expérimentations

Jean-Etienne CHAPRON indique que le comité technique d'évaluation, dont le rapporteur est Marc Christine, s'est réuni le 26 mars, pour examiner l'information collectée et les statistiques publiées par l'OLAP. Le directeur général de l'Insee a émis un avis à la suite du rapport qui lui a été fait de cette réunion. Au total, le comité estime, après avoir examiné le rapport du collège d'experts et auditionné la directrice et le responsable qualité de l'OLAP, que l'information rassemblée par l'OLAP est riche et que sa production statistique est utile et de bonne qualité. Le comité technique d'évaluation a recommandé un certain nombre d'améliorations spécifiques, dont certaines peuvent être mises en œuvre à court terme, tandis que d'autres nécessiteront un peu plus de temps. Le comité a pris acte du fait que l'OLAP avait souscrit à ces recommandations et annoncé son intention de les mettre en œuvre. Jean-Etienne CHAPRON souligne que le collège d'experts a travaillé de façon indépendante et impartiale. Les cinq experts ont produit un travail de qualité et très approfondi. L'OLAP a également fait preuve de la plus grande transparence dans la fourniture au collège d'experts de ses documents méthodologiques, de ses bases de données et de ses données informatiques, tout au long de l'expertise.

Marc CHRISTINE considère que les deux expérimentations ont montré que la procédure d'étalonnage pouvait fonctionner, avec la production de rapports techniques détaillés, d'un rapport de synthèse, des avis du comité technique d'évaluation puis de l'avis final du DG de l'Insee. Cette procédure a été menée à son terme. Il a également été démontré que deux écueils avaient été évités : celui du laxisme excessif et celui du rigorisme excessif. Dans un cas, l'expérimentation a conduit en effet à une conclusion négative, tandis que celle-ci est positive dans le second cas. Le collège d'experts, qui était composé de membres du service statistique public et d'experts académiques extérieurs, a pu travailler en toute impartialité et exprimer un avis neutre, dans un climat de dialogue fructueux avec les organismes étalonnés.

Ces expertises sont des démarches extrêmement lourdes et longues, donc coûteuses en moyens humains. Un grand nombre d'experts ont été mobilisés, notamment parce qu'il a fallu exploiter et analyser les bases de données, vérifier les programmes informatiques, etc. Il a été montré que les standards de la statistique publique, notamment ceux des enquêtes adossées à des descriptions normalisées, n'étaient pas mis en œuvre dans les processus issus d'opérateurs privés, ce qui nécessitait de nombreux allers et retours afin de comprendre comment les données étaient collectées et exploitées. Une des recommandations futures pour la poursuite de l'étalonnage consistera d'ailleurs à exiger la fourniture d'une documentation préalable, selon un format normalisé à définir dans une charte.

Les objectifs de l'étalonnage visaient à identifier des statistiques produites par des opérateurs privés, complémentaires de la statistique publique en termes de champ, de niveau de détail ou parce qu'elles sont élaborées de manière plus précoce. Il s'agissait aussi de pouvoir juger leur utilité dans le débat public, pour les décideurs publics mais aussi pour le grand public. Dans le cas de l'OLAP, en particulier, le groupe s'est attaché à expertiser un modèle économétrique qui fournit des prédictions de loyers à des niveaux très fins, à l'échelle de quartiers de Paris et par nombre de pièces. Il s'agit d'éléments que les citoyens sont amenés à consulter sur le site de l'OLAP et d'une information qu'ils peuvent utiliser directement. Les expérimentations conduites ont permis de mettre en évidence, dans le premier cas de figure expertisé, les défauts de qualité, et, dans le second cas, les apports à la connaissance publique et au débat sur le logement, tout en assortissant ces constats d'un certain nombre de recommandations d'ordre technique. Cette information est utile pour les utilisateurs mais aussi pour les organismes concernés, en vue d'améliorer la qualité de leurs processus. Les organismes étalonnés de manière positive doivent aussi pouvoir se différencier, sur cette base, de leurs concurrents.

Les organismes qui le souhaitent peuvent se faire étalonner et il faudra réfléchir à la définition d'une procédure qui permettra de définir un programme d'étalonnage, ce qui suppose de confronter les désirs des organismes et d'identifier un certain nombre de domaines (et, à l'intérieur de ces domaines, des opérateurs privés) dont les statistiques pourraient répondre au besoin de complémentarité avec la statistique publique. Il faut donc un système d'identification et le Cnis pourrait constituer un vecteur de cette identification. Les SSM pourraient aussi, du fait de leur connaissance de réseaux identifiés, participer à cette tâche.

Une procédure de sélection sera en tout cas nécessaire, afin d'éviter des opérateurs dont on pense qu'ils ne passeraient pas l'épreuve du feu. Il s'agit maintenant de préciser la façon dont la mise en œuvre de ces recommandations, en ce qui concerne l'OLAP, sera suivie. Le label attribué aux enquêtes de la statistique publique a une validité qui n'excède pas cinq ans. La possibilité de définir à l'avenir une procédure analogue, dans le cadre de l'étalonnage, constitue une question importante qu'il faudra se poser.

Du point de vue de la publicité, Marc CHRISTINE rappelle que deux systèmes avaient été mis en place dans les expérimentations. En ce qui concerne la première expérimentation, il avait été indiqué que la publicité de

l'avis ne serait accordée que sous réserve de l'acceptation du producteur de données (ce qui n'avait pas été le cas). En ce qui concerne l'OLAP, il était prévu une procédure en deux phases, avec une première procédure confidentielle, sur la base de la documentation technique reçue de l'organisme et analysée par les experts, à l'issue de laquelle une première conclusion plutôt favorable avait été rendue. Sur cette base, il avait été proposé à l'OLAP d'engager une seconde phase, la première étant confidentielle et la seconde étant réputée publique. L'avis final sera ainsi publié sur le site du Cnis, quel que soit la teneur du message en résultant. Il faut par ailleurs distinguer une information de base relative à la publicité de l'avis et la publicité elle-même que peut faire l'organisme. La règle écrite jusqu'à présent précisait que toute référence, par l'opérateur, aux statistiques étalonnées qu'il produit devait mentionner l'avis du Cnis, auquel chacun peut accéder.

Le dernier point vise à préciser la façon dont la suite de la procédure doit être organisée, notamment du point de vue des coûts et des moyens à y affecter. Le coût de la procédure est relativement élevé en termes de moyens humains, même s'il est difficile de le chiffrer. Le coût indiqué dans la convention signée avec l'OLAP s'élevait à 32 jours/hommes et il semble raisonnable de considérer que ce coût a été en réalité au moins deux fois plus élevé. Ceci s'explique notamment par les échanges informels, qui furent extrêmement nombreux (et plus nombreux que ce qui était souhaité) du fait des problèmes de documentation. Il s'avère également que l'exploitation fine des données détaillées et la vérification des programmes informatiques sont extrêmement coûteuses. Le prix demandé aux organismes de payer, évalué forfaitairement, avait été fixé à 10 000 euros, montant qui s'avère très insuffisant au regard des moyens mobilisés. Il se pose donc la question des moyens financiers et humains que le service statistique public peut mobiliser pour poursuivre un programme d'étalonnage de façon régulière.

Enfin se pose la question des délais et de la fréquence. Pour la première expérimentation, l'expertise avait débuté en novembre 2010 pour s'achever en juillet 2011. Pour l'OLAP, le travail s'est déroulé du début 2012 jusqu'à la fin mars 2013. Sans doute ne sera-t-il pas possible de faire plus d'une ou deux opérations d'étalonnage par an et chacune d'elles implique de définir avec soin les préliminaires, notamment ce qui est attendu de l'organisme en termes de documentation.

Il est important qu'une partie des experts soient extérieurs au service statistique public. Tel fut le cas dans les deux expérimentations conduites, ce qui a apporté un éclairage spécifique sur des aspects académiques pour la connaissance de certains domaines ou la mise en œuvre de certaines techniques statistiques. Il faut être en mesure de mobiliser régulièrement ces collègues d'experts. Au total, Marc CHRISTINE plaide pour une poursuite de cette opération, qui a apporté une information utile aux utilisateurs et qui a montré qu'une telle démarche pouvait être conduite jusqu'au bout. Elle apporte une information utile pour l'analyse des processus et une expérience susceptible d'être reproduite dans d'autres domaines.

Philippe CUNEO estime que devant l'explosion de la production statistique, notamment sur Internet, une conscience du besoin de procédures d'étalonnage s'est développée dans tous les pays. Il existe une procédure qui fonctionne et le fait de travailler en deux temps, sur une base déclarative puis à travers une vérification des données (sous réserve que l'avis soit publié dans tous les cas) paraît une bonne démarche. Il existe un problème de documentation et les acteurs concernés doivent être informés du fait qu'un travail ne sera engagé qu'à partir du moment où la documentation requise sera présente. Enfin, il faut sans doute faire payer la démarche au niveau de son coût réel.

4. Débat

Hervé SAINT-SAUVEUR remercie les auteurs pour la présentation et pour avoir montré que ce travail était possible, utile et efficace. Le coût de la démarche ne constitue sans doute pas un coût en « régime de croisière » dans la mesure où il a certainement fallu apprendre comment un tel dispositif pouvait fonctionner. Si l'on veut poursuivre dans cette voie, il serait utile de se doter d'une sorte de charte de l'étalonnage, qui permette de savoir qui décide d'accepter ou non cette opération et de préciser les contraintes pour le demandeur. Il existe aussi des contraintes de publication liées à la diffusion de l'information. Enfin, le retrait de la certification n'a pas été évoqué mais cette éventualité doit être envisagée, pour un opérateur qui laisserait ses bases de données se dégrader.

Roxane SILBERMAN se dit persuadée que l'étalonnage va s'étendre, car cette question de la certification est présente également à l'échelle internationale, dans les instances statistiques de l'ONU notamment. Elle demande toutefois si les données ainsi produites entrent dans le champ de la statistique publique et quel

sera l'accès à ces données. Elle note par ailleurs que la question de l'archivage n'est pas évoquée dans le rapport et devrait être précisée.

Jean-Pierre DUPORT précise qu'il ne s'agirait pas de statistiques publiques. Si tel était le cas, le débat serait clos au sein du Cnis pour s'ouvrir au sein de l'Autorité de la statistique publique. Le rapport de Bernard Vorms ne visait pas à faire entrer ces données dans le champ de la statistique publique.

Denis DURAND se félicite que le travail engagé ait permis de réaliser des progrès au regard du point de départ de l'opération. Un progrès se dessine du point de vue de la qualité du travail technique réalisé, soulignée dès la première opération. Un progrès a aussi été fait quant à la « doctrine » qui semble se faire jour : on comprend mieux à quoi ce type d'opération peut servir. Il s'agit de collecter des informations permettant de compléter la statistique publique dans des domaines où elle présenterait des lacunes. Les discussions du Bureau du Cnis, sur ce sujet, y ont apporté une contribution positive. Il a par exemple été rappelé que les commissions du Cnis devaient jouer un rôle très important dans la détection des opérations à mener et dans les décisions à prendre au terme du processus. Pour autant, toutes les interrogations et objections, tant pratiques que « philosophiques », n'ont pas été levées quant au principe de l'étalonnage de données privées. Denis DURAND partage les remarques formulées à propos du coût de l'opération et du risque d'ambiguïté permanente quant à la frontière entre des données privées et des données qui feraient partie du champ de la statistique publique. En outre, si l'on a détecté un domaine présentant une lacune du point de vue de la statistique publique, on pourrait se demander s'il n'est pas opportun que le système de la statistique publique prenne en charge l'élaboration de ces données. Denis DURAND observe d'ailleurs que l'OLAP est un organisme public ou semi-public. Il se pose aussi la question des moyens mobilisés pour conduire ces opérations, ce qui explique que seules une ou deux opérations puissent être envisagées chaque année. Des arbitrages devront donc être pris et même dans l'économie actuelle du système, il faudra sans doute naviguer entre deux écueils : demander au système de la statistique publique de prendre en charge des travaux très lourds ou demander un financement intégral aux intéressés, ce qui pourrait faire tomber le système de la statistique publique dans une logique commerciale. Il faudra y être attentif, même si aucune dérive de cette nature ne s'est matérialisée à ce jour. Enfin, si les statistiques aisément accessibles au grand public sont en explosion, on pourrait attendre d'une procédure d'étalonnage une information du public sur les « mauvaises » statistiques. Compte tenu toutefois du coût de la procédure, chacun comprend que ceci n'est pas possible. Il pourrait, dès lors, exister une stratégie du système de la statistique publique qui consisterait à détecter des points sur lesquels le système de la statistique publique (ou le Cnis) prendrait l'initiative d'intervenir. Denis DURAND perçoit en tout cas la persistance d'une contradiction entre les deux arguments.

Benoît ROBIN rappelle que lorsque le projet avait été avancé, la CGT-Force Ouvrière avait indiqué qu'elle soutiendrait l'initiative et qu'elle y serait particulièrement attentive compte tenu des enjeux qui ont été rappelés. L'emploi du terme de « label », qui figure dans la note (page 6), sous une forme interrogative, appelle une remarque.

Jean-Pierre DUPORT précise que ce terme est mentionné pour l'écarter immédiatement. Il ne demeure aucun doute à ce sujet.

Yves CANEVET observe que le dialogue avec l'organisme étalonné a permis de faire progresser la qualité des données fournies et donc la qualité de l'information du public. S'agissant du programme d'étalonnage, la question des critères de sélection du programme et de l'identification de la dimension d'intérêt général des données privées surgit immédiatement. Le poids du logement dans le budget des ménages fait nettement apparaître la dimension d'intérêt général que revêt ce type de données. Pour autant, ce type de démarche d'étalonnage n'est pas exclusif et ne doit pas interdire de modifier le cas échéant le périmètre de la statistique publique, sur les thèmes abordés si le besoin s'en faisait sentir.

Jacques FOURNIER note qu'il faudra sans doute relier la définition des priorités de la démarche d'étalonnage au programme de la statistique publique. Pour déterminer l'ampleur de l'action, une métrique sera sans doute nécessaire. Il faudra donc avoir une idée des acteurs susceptibles de demander

l'étalonnage de leur base de données afin d'identifier les candidats « sérieux ». Sur cette base, les moyens nécessaires pourraient être estimés, ce qui permettrait de hiérarchiser les priorités.

La publication des données devrait être obligatoire, car le but de l'exercice est d'améliorer l'information de la société sur le plan des chiffres, que ceux-ci soient produits par la statistique publique ou non. Il résultera de la publication des données un effet positif immédiat pour les organismes qui bénéficieront de l'étalonnage. Ceux qui n'en bénéficieront pas pourraient pâtir d'un effet de « discrimination » qui les conduira à souhaiter que leurs données puissent être étalonnées, Cela les engagerait dans une dynamique de progrès.

Patrick DUCHATEAU estime lui aussi qu'il faut définir des priorités. Il se réjouit de constater que l'expérimentation engagée avec l'OLAP ait pu aller à son terme. En ce qui concerne les priorités, il appartient peut-être au Cnis de définir les domaines non couverts par la Statistique Publique et les sources privées nécessaires pour y remédier, plutôt que de s'interroger au fur et à mesure des demandes reçues. Il faudra également préciser le nombre d'opérations qui peuvent être menées chaque année. Par ailleurs, l'organisation du processus en deux étapes permet de savoir, dès la fin de la première étape, si l'organisme pourra être étalonné ou non. Peut-être cette première étape pourrait-elle présenter un coût relativement limité. Enfin, Patrick DUCHATEAU juge important qu'il existe une publicité du résultat de l'étalonnage des données qu'il soit positif ou négatif. Une méthodologie sera donc à mettre en place quant à la façon de présenter ses sources et sur la méthodologie de l'opération, qu'il s'agit maintenant « d'industrialiser ».

Bernard VORMS observe que le débat illustre le goût des Français pour la statistique. Il se réjouit de constater que l'OLAP a franchi brillamment cette étape, puisque la procédure engagée avec cet organisme vise à mettre en place des observatoires des loyers dont l'OLAP sera la cheville ouvrière sur le plan statistique. Dès l'origine, il a été précisé que le coût de l'opération devait être pris en charge par les demandeurs. Il n'a jamais été envisagé qu'il soit supporté par le système de la statistique publique. Si ce coût est pris en charge par les demandeurs, la question visant à savoir qui peut se faire étalonner ne se pose plus. Un premier objectif visait à compléter les champs dans lesquels la statistique publique n'était pas présente. Mais il s'agissait aussi de répondre à la curiosité des citoyens vis-à-vis des statistiques émises par tel ou tel organisme. La statistique publique ne sera pas en mesure d'affirmer que certaines statistiques peu rigoureuses produites par des entreprises privées (par exemple pour des raisons commerciales ou dans une logique de lobbying) ne peuvent être étalonnées. Par conséquent, il faut que chaque acteur puisse demander l'étalonnage. Bernard VORMS précise aussi que si le terme de label a été écarté à juste titre, celui d'étalonnage n'est pas beaucoup plus satisfaisant : il s'agit plutôt d'une forme d'étiquetage informatif. Compte tenu de ces principes, la régulation des demandes sera assurée par une forme d'autocensure. Les acteurs savent quelle est la qualité de leurs données. Ils ne demanderont pas l'étalonnage s'ils savent que leurs données ne satisferont pas le jugement du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT propose qu'un concours soit lancé, au sein du Bureau du Cnis, en vue de choisir un terme qui ne soit pas celui d'étalonnage. Le Cnis ne peut pas s'inscrire dans une logique qui conduirait la statistique publique à dénoncer la « mauvaise » statistique privée. Le Cnis prendrait des risques considérables (notamment sur le plan judiciaire) s'il s'engageait dans cette voie. La démarche engagée se justifie par l'existence d'une production de statistiques privées. Il faut tenir compte de l'appétit du public pour des éclairages quant à la qualité de cette information statistique, étant entendu que la « mauvaise monnaie » peut tuer la bonne monnaie. Le Président salue le travail réalisé et en remercie les équipes de l'Insee (particulièrement celles de Jean-Etienne Chapron, Marc Christine et Philippe Cuneo). La procédure engagée avec l'OLAP doit se poursuivre. Le Président propose qu'une nouvelle délibération soit soumise au Bureau lors de sa réunion du mois de juin. Les Présidents des commissions pourront être interrogés afin que celles-ci étudient dans quels domaines des statistiques produites par des acteurs extérieurs au champ de la statistique publique pourraient être étalonnées (immobilier de bureau, construction automobile, services d'intérêt général...).

Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT juge nécessaire qu'un projet de charte soit élaboré et fasse l'objet d'une délibération du Bureau. Marc Christine pourrait conduire ce travail, compte tenu de son expérience. Un tel document suppose que les compétences et les qualifications du demandeur aient été vérifiées, que le délai de validité de l'étalonnage soit précisé et que le système d'archivage soit précisé. La prise en charge du coût complet de l'opération devra aussi être prévue. Le « squelette » de la charte à élaborer se dessine déjà. Pour le reste, s'il existe une obligation de publication et une contrainte financière, la demande devrait se réguler sensiblement.

IV. Questions diverses

Jean-Pierre DUPORT évoque le nouveau décret de gouvernance de la statistique publique, en vigueur depuis le 1^{er} mars. . En ce qui concerne le comité du secret, le nouveau décret revient à une section unique, la séparation en deux sections (ménages et entreprises) n'ayant pas été utilisée depuis 2009. La liste des membres a aussi été légèrement modifiée. Il convient de signaler que l'intitulé du comité du label devient « comité du label de la statistique publique ». Celui-ci travaille désormais pour le compte du Cnis et de l'Autorité de la statistique publique. S'agissant du Cnis, il donne un avis sur le caractère d'utilité publique et de qualité statistique des enquêtes, comme auparavant. Il peut aussi rendre un avis, désormais, sur les statistiques de droit privé. Son Président est nommé par le ministre chargé de l'Economie, sur propositions conjointes des Présidents du Cnis et de l'Autorité de la statistique publique. Jean-Pierre DUPORT estime que ces décisions vont dans le bon sens. L'avis rendu par le comité du label sur le caractère d'utilité publique et de qualité statistique des enquêtes rend d'autant moins nécessaire un contrôle par le Secrétaire général du gouvernement.

Jean-Pierre DUPORT soumet ensuite aux membres du Bureau un projet d'arrêté relatif à l'organisation du Comité du label qui leur a été remis avec leur dossier. Le Président revient sur les principales modifications qu'introduit ce texte. Les formations s'appellent désormais « commissions ». Elles sont compétentes pour examiner les projets concernant la collecte d'informations au moyen d'enquêtes publiques et sont dorénavant au nombre de trois au lieu de quatre. En effet, dans un souci de simplification, les commissions compétentes pour les projets relatifs aux entreprises, aux organismes publics nationaux et à leurs établissements et aux professions libérales ont été fusionnées avec celles relatives aux projets concernant les collectivités territoriales et les établissements publics locaux. Leur composition sera variable en fonction du type de projets pour lesquels elles se réuniront. Leur composition est globalement reconduite.

Par ailleurs, l'article 5 crée une nouvelle commission, compétente pour donner des avis relatifs à l'examen, soit pour le compte du Cnis des statistiques produites par des organismes de droit privé, soit pour le compte de l'Autorité de la statistique publique des processus d'exploitation et de diffusion des données collectées par des administrations, des organismes chargés d'une mission de service public. Le Président propose que les membres du Bureau examinent ce texte et lui transmettent leurs observations éventuelles d'ici le 3 avril. Force est de constater qu'en ce qui concerne l'artisanat, la Chambre des Métiers est représentée et non l'UPA. Dès lors que les organisations professionnelles et les chambres consulaires sont, par ailleurs, représentées, il faudra peut-être s'interroger quant à l'ouverture du Cnis à la représentation professionnelle de l'artisanat.

Denis DURAND estime qu'une question est en souffrance au Cnis, concernant la commission nationale des certifications professionnelles (CNCP). Le décret du 26 avril 2002 a confié à la CNCP la tâche « d'élaborer une nouvelle nomenclature des niveaux de certification, en rapport avec les emplois occupés et susceptibles de permettre des comparaisons européennes et internationales ». La CNCP a constitué un groupe de travail pour conduire cette opération. Le 11 avril 2008, la CNCP est passée devant la formation « éducation » alors présidée par Claire Bazy-Malaurie. Celle-ci a proposé qu'un projet de mandat portant sur la création d'un groupe de travail soit présenté à l'automne 2008. Les suites données à cette proposition (qui avait été acceptée en séance) sont inconnues. Le groupe de travail continue en tout cas de se réunir. Peut-être faut-il solliciter officiellement la CNCP et une réflexion pourrait être initiée au sein du Cnis à ce sujet.

Pierre AUDIBERT indique que le Secrétariat général va étudier cette question.

Odile BOVAR signale qu'il est prévu d'aborder ce sujet en commission dans le cadre du bilan du Cnis. La question a déjà été posée au sein des services.

V. Conclusion

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des participants. Il observe que la réflexion collective mûrit dans le bon sens.

La séance est levée à 12 heures 45. La prochaine réunion du Bureau aura lieu le jeudi 4 juillet 2013.